

le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DDEEES 1194 Subvention (31.000 euros) à quatre associations étudiantes (Etudiants & développement, Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable, TéléSorbonne, O/Art).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à quatre associations étudiantes (Etudiants & développement, Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable, TéléSorbonne, O/Art) pour soutenir leurs projets ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 12.000 euros est accordée à l'association « Etudiants et Développement », (SIMPA 20813 / 2014_07150), dont le siège social est à la Maison des initiatives étudiantes, 50 rue des Tournelles 75003 Paris.

Article 2 : Une subvention de 7.000 euros est accordée à l'association « Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable », (SIMPA 46961 / 2014_07507), dont le siège social est à la Maison des initiatives étudiantes, 50 rue des Tournelles 75003 Paris.

Article 3 : Une subvention de 7.000 euros est accordée à l'association « TéléSorbonne », (SIMPA 47221 / 2014_07480), dont le siège social est à la Maison des initiatives étudiantes, 50 rue des Tournelles 75003 Paris.

Article 4 : Une subvention de 5.000 euros est accordée à l'association « O/Art », (SIMPA 70461 / 2014_07501), dont le siège social est au 6 rue Paul Bert 75011 Paris.

Article 5 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention sur projet, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 6 : La dépense correspondante (31.000 euros) sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 23, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.